

AFFAIRE N° 32

RENFORCEMENT EN EAU POTABLE DE LA VILLE BASSE

EQUIPEMENT DU PUIITS DU CHAUDRON

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 1er septembre 1988, vous avez approuvé la réalisation d'un forage de reconnaissance dans la Ravine du Chaudron, en vue d'augmenter les ressources en eau du secteur est de la ville.

Les premiers résultats ayant mis en évidence la présence d'une nappe phréatique importante, je vous propose de lancer la 3ème phase des travaux qui consiste à équiper ce puits et à le raccorder au réseau existant, sur le futur Réservoir d'Equilibre du Chaudron.

Ces travaux comprennent :

- l'installation d'une pompe de refoulement de 200 m³ par heure ;
- la pose de 450 m de canalisation ;
- la construction d'un local technique et l'aménagement des abords du puits (clôture, espaces verts).

Le coût de l'opération, estimé à 2 500 000 F, sera financé par une subvention du Conseil Général ou Régional et par un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, d'approuver ce projet et de m'autoriser :

- à solliciter les subventions et l'emprunt correspondants ;
- à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Le Maire donne lecture des avis des Commissions.

Commission des Travaux Publics

Ce projet fait partie du Plan Eau.

Commission des Finances

Elle est favorable.

Le financement correspondant est prévu au B.P. 1989.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 22 DEC. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

